

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT DÉPLACEMENT DU MARCHÉ N° 2016-21-MM

Le Maire de Barfleur,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 et L2212-2
- Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement sur le quai à l'occasion de l'anniversaire de la bataille d'Hastings du 17 au 19 juin 2016,

ARRÊTE :

Article 1 : Le marché sera déplacé :

➤ **le samedi 18 juin 2016 :**

- **les marchands ambulants se placeront au bas de la Rue Saint Thomas, à droite, entre les panneaux indicateurs et les annexes de bateaux. Le surplus de marchands ambulants se mettra sur le parking de l'ancienne capitainerie. Des affiches seront apposées pour signaler l'endroit.**

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 : Le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Barfleur, le 16 juin 2016

Le Maire :




Michel MAUGER